



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 18 octobre 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMAN Frédéric ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CURIE Pascal ; POULIN Anthony suppléant de DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LAITHIER Didier ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN FEYSOT Christian et son suppléant LOLLIOT Laurent ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RACLOT Franck ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre ;

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre ;

C.C.P.O : DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard suppléant de MONIOTTE Jacques ; PROST Jean Paul ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

C.C.V.S.V : AUBRY Didier ; DUPONT Marc ; PATUROT Léon ; POURET Daniel ;

C.C.V.A : HERANNEY François ; PIQUARD Charles ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : BOROWIK Roger ; BODIN Nicolas suppléant de BOUSSET Jean Marc ; FELICE Alain ; GIRARDIER Dominique ; HUOT Daniel ; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOPEZ François ; MAILLOT Elsa ; PREIONI Claude ; RUTKOWSKI Serge

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent ;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude ;

C.C.V.A : BRULET Daniel ;

Secrétaire de séance : POULIN Anthony

Procuration de vote :

Mandants : GIRARDIER Dominique ; MAILLOT Elsa ; BRULET Daniel ; FELICE Alain ; HUOT Daniel

Mandataires : AUBRY Didier ; BIZE Thibaut ; PIQUARD Charles ; JAVAUX Thomas ; THIEBAUT Catherine

Objet : 2.A Proposition de soutien au projet « Bricotrie » du café des Pratiques

2 A. PROPOSITION DE SOUTIEN AU PROJET **« BRICOTRIE » DU CAFE DES PRATIQUES**

Rapporteur : Madame Françoise GALLIOU, Vice-Présidente

Présentation du Café des Pratiques

Le café des pratiques est un café associatif ouvert en février 2011 à Besançon, en plein cœur du quartier des Chaprais. Il propose une petite restauration (bio et locale) et un programme d'activités valorisant le « faire », l'échange et la transmission (accueil d'artistes et d'artisans pour des ateliers pratiques, moments d'échanges musicaux, soirées culturelles, ...).

Forte d'un réseau d'environ 600 personnes, l'association compte actuellement 204 adhérents, dont une trentaine de membres actifs au Café des Pratiques, une salariée, permanente à temps plein, ainsi que cinq personnes en contrats aidés, une personne en emploi d'avenir et un service civique.

Un projet original en faveur de la réduction des déchets, l'économie circulaire et la créativité : la Bricotrie

L'objectif du projet de Bricotrie est de valoriser des déchets issus des commerçants, particuliers ou industriels, en les collectant, en les triant et en les revendant en vue d'une utilisation dans les loisirs créatifs. Une première étude réalisée en 2015 a permis d'asseoir le projet :

- en relevant les besoins des structures d'animation,
- en évaluant l'offre de matériaux récupérables auprès des professionnels. Les ressentis sur les débouchés possibles ont été vérifiés et validés.

Il ressort de cette étude que le potentiel de ressources et de clients existe bien.

A ce jour, une centaine de conventions a été signée avec des entreprises et commerçants. Des « ressources » issues de ces professionnels sont régulièrement apportées à la Bricotrie. Un partenariat étroit avec l'association Tri de Quingey a été établi.

La principale cible de la Bricotrie est constituée des structures professionnelles proposant des animations dans le secteur des loisirs créatifs (Familles Rurales, Francas, enseignants...)

La Bricotrie répond à des objectifs précis :

- limiter la production de déchets et en favoriser la récupération et la réutilisation,
- favoriser la pratique d'animations durables,



- développer la créativité et l'invention, en apportant choix et quantités de matériaux,
- créer du lien social.

(chets)

Fonctionnement de la Bricotrie :

La Bricotrie se présente sous la forme d'une boutique ouverte au public, proposant des ressources issues de la récupération auprès :

- des habitants (boîtes de camembert, couvercles de mont d'or, rouleaux de cartons, vieilles bougies, papier...)
- de commerçants (rouleaux de caisse, palettes, rouleaux de carton, flacons...)
- d'industriels (picots métalliques, bandes de papier, anneaux, chutes de tissu, bois...)
- des déchetteries, en partenariat avec l'association T.R.I.

La Bricotrie a ouvert ses portes au public le mercredi 21 septembre 2016.



Les articles sont sélectionnés, triés et présentés dans des bacs et proposés à la vente à petits prix. Des tutoriels sont proposés afin de donner des idées, des envies, à utiliser telle ou telle ressource inédite. Les acheteurs peuvent acquérir en nombre des ressources, être conseillés et être inspirés par la singularité et l'originalité des objets présentés.



Budget prévisionnel de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Sept 16- aout 17	Sept 17- aout 18	Recettes de fonctionnement	Sept 16- aout 17	Sept 17- aout 18
achats	500	500	vente produits	12000	14000
services extérieurs	7000	3000	vente services	2400	6000
charges de personnel	55000	77000	subvention	26250	23000
assurance	250	500	fonds propre	7000	7300
sécurité, incendie	300	100	subvention aide à l'emploi	15400	30800
TOTAL	63050	81100	TOTAL	63050	81100

Budget prévisionnel d'investissement

Dépenses investissement	année 1	Recettes investissements	année 1
outils divers	12000	aides à l'investissement	20000
véhicule de collecte	20000	autofinancement	16000
meublier et équipement du local	4000		
TOTAL	36000	TOTAL	36000

Proposition

La Bricotrie du Café des Pratiques concourt aux objectifs fixés dans le cadre du projet « Territoire Zéro déchets Zéro gaspillage » porté par le SYBERT : allongement de la durée d'usage (via réparation, réemploi, achat d'occasion). De son côté, le service Environnement du Grand Besançon est en train d'examiner le projet pour un soutien éventuel dans le cadre de son contrat TEPOS (développer l'écologie industrielle et territoriale sur le territoire).

Il est proposé de participer à la réussite du projet de la Bricotrie en versant une subvention d'aide au démarrage du projet d'un montant de 4000 €.

A la majorité absolue, le Comité Syndical :

- valide l'attribution d'une subvention d'aide au démarrage du projet « Bricotrie » d'un montant de 4 000 €
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention avec le Café des Pratiques, et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à la majorité absolue.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2016



Contrôle de légalité



Convention de partenariat SYBERT – Café des pratiques

Entre les soussignées :

Le SYBERT, représenté par sa Présidente, Mme Catherine THIEBAUT, dûment habilitée par délibération du Comité Syndical en date du 17 octobre 2016,

Et

Le Café des pratiques, représentée par xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx dûment habilitée, dont le siège social est situé 105 bis rue de Belfort à Besançon.

Préambule,

Le SYBERT est lauréat 2015 de l'appel à projet national « Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage » sur l'économie circulaire soutenue par l'ADEME et est en cours d'élaboration de son 2ème programme local de prévention des déchets. Dans ce contexte, le SYBERT soutient notamment les actions liées à l'allongement de la durée d'usage des produits (réparation, réemploi, réutilisation) et les démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) impliquant les acteurs économiques. Le projet « Bricotrie » du Café des pratiques s'inscrit pleinement dans ces axes de travail et dans les objectifs stratégiques du SYBERT.

L'association du café des pratiques a pour objet de favoriser l'invention individuelle et collective et de créer du lien social. Valorisant le "faire avec", elle vise à décloisonner les différents publics et à susciter les rencontres. Elle développe des projets concrets qui rendent les habitants acteurs de leur environnement.

Dans ce contexte, elle développe un projet de bricotrie, qui associe la transmission de savoir-faire à la sensibilisation au devenir des déchets.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le SYBERT et l'association du Café des Pratiques et de fixer les engagements respectifs de chacune des parties.

Article 2 : Description du projet

La Bricotrie répond à 4 objectifs précis :

- Limiter la production de déchets et en favoriser la récupération et la réutilisation
- Favoriser la pratique d'animations durables, en lien avec l'école des pratiques qui propose une offre de formations à destination des animateurs professionnels
- Développer la créativité et l'invention en apportant choix et quantités de matériaux
- Créer du lien social

La Bricotrie se présente sous la forme d'une boutique ouverte au public. L'objectif est de valoriser des déchets issus des commerçants, des particuliers ou des industriels en les collectant, en les triant et en les revendant en vue d'une utilisation dans les loisirs créatifs.

Un partenariat avec l'association Tri de Quingey permet de détourner quotidiennement des ressources qui seraient jetées car non valorisables en l'état.

La principale cible de la Bricotrie est constituée des structures professionnelles proposant des animations dans le secteur des loisirs créatifs (centres de loisirs, enseignants, maisons de quartier...).

Les articles sont sélectionnés, triés et présentés dans des bacs et proposés à la vente à petits prix. Des tutoriels sont proposés afin de donner des idées, des envies, pour utiliser telle ou telle ressource inédite. Les acheteurs peuvent acquérir en nombre des ressources, être conseillés et être inspirés par la singularité et l'originalité des objets présentés.

Article 3 : Engagements du Café des pratiques

Le Café des pratiques s'engage à :

- ▶ Initier avec les commerçants une démarche d'économie circulaire sur le secteur
- ▶ Présenter le plan de financement de l'année 1 du projet ainsi que les factures justifiant des dépenses d'investissement (véhicule, mobilier, matériels, etc...).
- ▶ Quantifier les déchets évités qui transitent par la Bricotrie et le nombre de personnes sensibilisées à l'action.
- ▶ Fournir des bilans (intermédiaire et final) de cette expérimentation, pouvant notamment permettre de transférer cette démarche vers d'autres secteurs d'activités
- ▶ Faire connaître les soutiens financiers reçus par les collectivités

Article 4 : Engagements du SYBERT

Le SYBERT s'engage à :

- ▶ Verser une subvention d'un montant de 4000 €.
- ▶ Contribuer à fournir à la Bricotrie des ressources issues de la collectivité
- ▶ Fournir du matériel de pesée pour quantifier les déchets collectés de la part des professionnels
- ▶ Valoriser l'expérience de la Bricotrie dans le cadre de ses plans d'actions (PLP, ZDZG) via les supports de communication existants, et lors d'événementiels

Article 6 : Montant des subventions accordées

Il est convenu que l'association du Café des pratiques reçoive de la part du SYBERT une subvention de 4000 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du projet décrit ci-avant.

Article 7 : Versement de la subvention

Pour le SYBERT, le versement de la subvention interviendra une fois à la date de la signature de la présente convention.

Les versements se feront par virement.

Article 8 : Durée du contrat

La présente convention est établie pour une durée de 1 an.

Article 9 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée :

- En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par l'une des deux autres parties, restée sans effet pendant une durée de 15 jours ;
- A la demande de l'une des parties, avec le respect d'un préavis de 3 mois.

Article 10 : Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le
Pour le SYBERT,
la Présidente,
Catherine THIEBAUT,

Pour le Café des pratiques,
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx,